

L'Éclaireur du Gâtinais, 1^{er} février 2017

Avoir une épouse attachée parlementaire...

Après l'écroulement de l'affaire Fillon (500.000 € ont été versés à l'épouse du candidat à la présidentielle, dont la fonction d'« attachée parlementaire » va être vérifiée par la justice), *la République du Centre* a interrogé les parlementaires du Loiret (article paru le 26 janvier, sous le titre « Les femmes et les enfants d'abord »). Seuls les deux élus PS (Jean-Pierre



Sueur et Valérie Corre) trouvent anormal d'engager quelqu'un de leur famille parmi leurs collaborateurs. Plusieurs députés et sénateurs de droite ont toutefois fait ce choix, à l'image de Jean-Pierre Door, député (LR) de la 4^e circonscription et maire de Montargis. Son épouse est l'une de ses trois collaboratrices, employée « à temps partiel, depuis un mandat et demi environ ». Elle est pourtant notée comme salariée à plein temps sur la fiche de déclaration d'intérêts et d'activités du député. Sa mission, dont on ne connaît pas la nature, s'effectue au sein de la circonscription, mais pas au sein de la permanence semble-t-il.